

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5578

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

-----

**ARTICLE 9**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Ce dispositif est indissociable d'un accompagnement humain et technique dans la durée des exploitations agricoles concernées pour aider les agriculteurs à la mise en œuvre des recommandations de changements de pratiques, potentiellement suggérés par ces diagnostics. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement du groupe LFI-NUPES propose que la réalisation du diagnostic soit suivie, de façon indissociable, par un accompagnement humain et technique des exploitants agricoles concernés, pouvant aller dans la pratique jusqu'à 5 ans, pour aider les agriculteurs à la mise en œuvre des recommandations de changements de pratiques, potentiellement suggérés par ces diagnostics.

Les expériences de terrain montrent que la seule réalisation d'un diagnostic n'a que peu d'efficacité sans accompagnement individuel ou collectif (collectifs d'agriculteurs, échange entre pairs, etc) pour permettre de faire évoluer les pratiques.

Cet amendement est issu d'une proposition du Collectif Nourrir.